WEBINAIRE « 1 H POUR COMPRENDRE »

LES ACTIONS DE SOLIDARITE ENERGIE

VENDREDI 21 MAI 2021

Les règles du webinaire

Micro coupé

Webcam fermée

Questions sur l'onglet Q/R

Les intervenants

- **Cédric POISSON**
  Vice-président « Relations usagers et précarité énergétique

- **Sylvie DURAND**
  Directrice Concessions Electricité et gaz

- **Alicia PRINGAULT**
  Chargée de la solidarité énergétique

Le programme

1) Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

2) Agir sur la facture énergétique

3) Agir sur l'habitat

4) Communiquer et informer

5) Et demain?

Sondage 1

D’après-vous, en France, combien de personnes sont-elles touchées par la précarité énergétique?

Partie 1 :
LA PRECARITE ENERGETIQUE

- Définition de la précarité énergétique
- Etat des lieux
- Les causes et les conséquences

Définition de la précarité énergétique

Selon la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

« est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou conditions d'habitat »

Définition de la précarité énergétique

2 indicateurs

Le taux d'effort énergétique :

Un ménage en situation de précarité énergétique lorsque les dépenses énergétiques dans son logement sont supérieures à 8 % (auparavant 10%) de son revenu disponible.

Le ressenti du froid :

Un ménage en situation de précarité énergétique s'il déclare avoir souffert du froid pendant au moins 24h dans son logement au cours de l'hiver précédent.

Etat des lieux

Les chiffres clés de la précarité énergétique

14% des Français déclarent avoir **souffert du froid** au cours de l'hiver 2019, pendant au moins 24 heures. Pour 4 ménages sur 10, c'est à cause d'une mauvaise isolation thermique de leur logement (1)

En 2019, **11,9 %** des Français dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer leur facture énergétique du logement, et font partie des plus modestes (2)

A fin 2020

3,5 millions de ménages

en situation de précarité énergétique,

Soit près de 12 millions de personnes

Les causes et conséquences de la précarité énergétique

2 causes principales

Un logement en mauvais état au plan thermique

- Une isolation obsolète déclenche une surconsommation d'énergie pour offrir aux occupants un confort minimal

La vulnérabilité des foyers disposant de peu de ressources financières

- Cette fragilité implique qu'ils ne peuvent chauffer confortablement leur logement
- L'augmentation du coût de l'énergie influence directement la part des ressources consacrée aux factures d'énergie.

Les causes et conséquences de la précarité énergétique

Des conséquences financières

Difficultés de paiement des factures d'énergie

Impact les budgets dédiés au logement, l'alimentation, l'éducation, etc...

Mécanismes de restriction et privation

Recours aux aides et endettement

Les causes et conséquences de la précarité énergétique

Des conséquences sanitaires et sociales

Sentiment d'injustice,

Vie sociale difficile

Isolement

Difficultés à assurer un niveau d'hygiène convenable

Dégradation des relations avec le bailleur et les fournisseurs d'énergie

Les causes et conséquences de la précarité énergétique

Des conséquences sur la santé

Fatigue,

Pathologies chroniques (bronchites chroniques, arthrose, anxiété et dépression, maux de têtes)

Pathologies aigües (rhumes et angines, grippe ou gastroentérites),

Mais aussi des symptômes tels que sifflements respiratoires, crises d'asthme, irritations oculaires...

Les causes et conséquences de la précarité énergétique

Des conséquences techniques pouvant remettre en cause la sécurité du logement

Liées aux restrictions de chauffage :

Un logement mal chauffé et mal aéré sera humide et malsain

Développement de moisissures propice à l'insalubrité

Utilisation de poêles à pétrole ou gaz pouvant être à l'origine d'incendies et d'intoxications au monoxyde de carbone

Les causes et conséquences de la précarité énergétique

Des conséquences environnementales

La précarité énergétique,

et plus globalement tous les logements

dont la performance énergétique est faible, engendrent :

- un fort gaspillage d'énergie
- des émissions de CO2

En synthèse, la précarité énergétique :

une spirale infernale

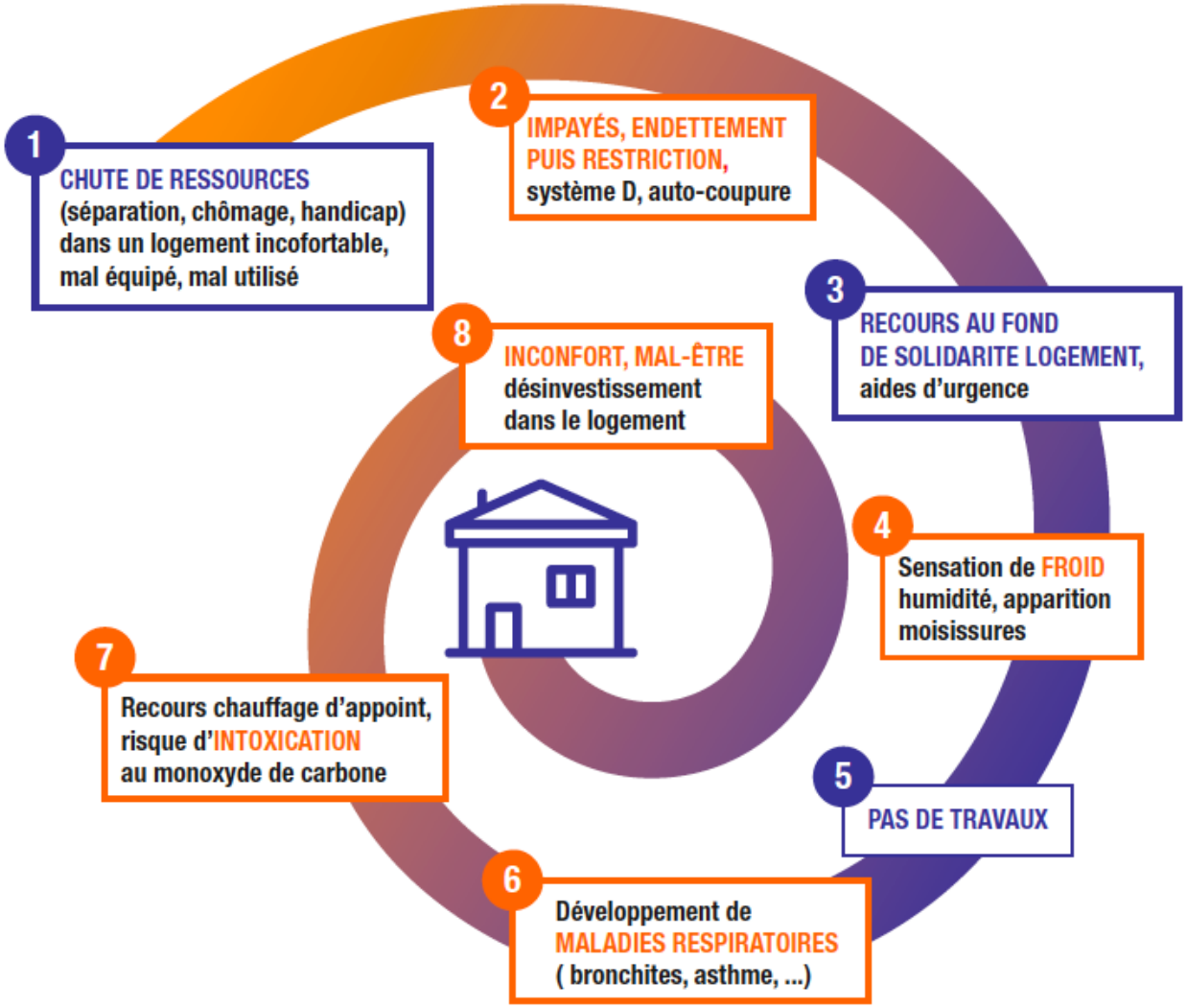

Les mots de la précarité énergétique

Témoignages de Septembre 2019

«Le chauffage, je l'allume juste quand il fait trop froid, car les enfants après ils toussent»

« Les matelas, ils sont toujours mouillés. Les draps aussi. Et on a peur que le plafond tombe bientôt »

« On ne reçoit jamais personne ici ! Même ma famille n'est jamais rentrée ici, voir comment j'habite, où j'habite… jamais je ne leur ai dit… »

Questions

Sondage 2

Avez-vous déjà sollicité les soutiens financiers suivants pour le paiement de facture d'énergie de l'un de vos administrés?

Partie 2 :
Agir sur la facture énergétique

- Le fonds de solidarité énergie
- Le soutien financier gaz
- Le chèque énergie

Agir sur la facture énergétique

Le SDEC ENERGIE apporte son soutien financier aux impayés d'énergie

Partenariat fond de solidarité énergie (FSE)

Qu'est-ce que le Fonds de solidarité énergie (FSE) ?

- Géré par le Conseil Départemental
- Concerne les personnes dont les ressources ne sont pas >au RSA +50%.

2 types d'aides :

- Aide maximale de 350€ pour le paiement des factures d'électricité et de gaz
- Aide maximale de 1500€ à la rénovation des logements

Garantie également le maintien de la fourniture d'énergie sans interruption ni réduction de puissance

(!) La demande d'aide est à adresser aux services sociaux du Conseil Départemental

Budget alloué : 40 000€

- Participe au dispositif «FSE» depuis près de 20 ans
- Siège au sein du comité de pilotage

Agir sur la facture énergétique

Le SDEC ENERGIE apporte son soutien financier aux impayés de gaz

Pour les usagers non éligibles à une aide du Fonds de Solidarité Energie

- Résidant sur une commune desservie en gaz par les concessionnaires ANTARGAZ Energie et PRIMAGAZ
  - La demande d'aide est élaborée par les services des CCAS
  - Examen de la demande au cas par cas en commission « Usager et précarité énergétique ».

Partenariat avec les CCAS

Budget alloué : 5 000€

- Toutes les demandes d'aides sont étudiées
- Le partenariat est formalisé par une convention entre le SDEC ÉNERGIE et le CCAS.

Les familles alimentées en gaz propane réseau ne sont pas protégées en période de trêve hivernale.

Sondage 3

D’après-vous, combien y avait-il de bénéficiaires potentiels du chèque énergie dans le Calvados en 2020 ?

Agir sur la facture énergétique

Le SDEC ENERGIE et le dispositif chèque énergie

Pourquoi la création d'un « chèque énergie » au 1er janvier 2018?

- Suppression du dispositif des tarifs sociaux d'accès à l'énergie (TSE), le tarif de première nécessité (TPN) pour l'électricité et le tarif spécial de solidarité (TSS) pour le gaz (dispositif)
- Mis en œuvre dès 2004, ce dispositif demeurait perfectible

Le SDEC ENERGIE contrôlait annuellement l'application des TSE par tous les fournisseurs d'énergie

Cette mission de contrôle n'existe pas pour le dispositif chèque énergie

Agir sur la facture énergétique

Le SDEC ENERGIE et le dispositif chèque énergie

Le SDEC ENERGIE

- informe les partenaires, les usagers et ses adhérents sur le dispositif Chèque énergie
- participe à l'évaluation du dispositif en collaboration avec les services de l'état

solidaire

Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour TOUT TYPE D'ÉNERGIE du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois... et certains travaux de rénovation énergétique.

simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

Avec le chèque énergie, l'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs dépenses d'énergie

Le chèque énergie

Dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie

solidaire

Le chèque énergie est attribué SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

Titre spécial de paiement

Nominatif, son montant est compris entre 48 € et 277 € :

RFR/UC	Moins de 5600€	De 5600€ à 6700€	De 6700€ à 7700€	De 7 700 € à 10800€
1 UC	194 €	146 €	98 €	48 €
1 < UC < 2	240 €	176 €	113 €	63 €
2 UC ou +	277 €	202 €	126 €	76 €

RFR: revenu fiscal de référence

UC : unités de consommation, unité de mesure qui permet de relativiser le revenu du ménage suivant sa taille et sa structure par âge.
Dans chaque ménage fiscal, on compte le nombre d'équivalents adultes qui le composent. Le premier adulte compte pour 1 ; les autres personnes de 14 ans et plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. IL N'Y A AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR pour le recevoir (il suffit d'avoir fait sa déclaration de revenus aux services fiscaux l'année précédente).

Pour bénéficier du chèque énergie :

Déclarer ses revenus pour être identifié, même si l'on est pas imposable,

Disposer d'un logement imposable à la taxe d'habitation.

Le chèque énergie

Dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie

Des droits complémentaires

- Absence de réduction de puissance pendant la trêve hivernale : maintenue jusqu'au 31 mai 2021 en raison du contexte sanitaire
- Abattement de 80% sur des frais d'interruption d'alimentation en cas d'impayé
- Gratuité des mises en service
- Absence de frais liés au rejet de paiement

Le chèque énergie

Dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie

[Qu'est-ce que le chèque énergie?]

[Comment utiliser son chèque énergie?]

Le chèque énergie

Dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie

- 53 358 chèque envoyés en 2020 dans le Calvados
  - *Taux d'utilisation du chèque 2019 : 82%*
- Campagne d'envoi 2021 : du 12 au 16 avril pour le Calvados
- Utilisable jusqu'au 31 mars 2022

CONTACTS
ASSISTANCE UTILISATEURS

https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance

N° Vert 0 805 204 805

SERVICE ET APPEL GRATUITS

Questions

Partie 3 :
Agir sur l'habitat

- **Partenariat avec les opérateurs de l'habitat : des aides financières pour la rénovation énergétique**

Agir sur l'habitat

Le SDEC ENERGIE finance des travaux de rénovation énergétique

Partenariat avec des associations de restauration immobilière

Pour des familles en situation de précarité énergétique

- Améliorer les conditions d'existence
- Réduire les charges énergétiques de familles propriétaires en situation de grande précarité

- Le partenariat est formalisé par une convention avec chacun des 3 opérateurs de l'habitat :

SOLIHA SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

inHari HABITAT - AMENAGEMENT - TERRITOIRES

CDHAT HABITAT · AMÉNAGEMENT · TERRITOIRES

Agir sur l'habitat

Le SDEC ENERGIE finance des travaux de rénovation énergétique

Partenariat avec SOLIHA, INHARI et le CDHAT

Budget alloué : 60 000€

Evolution du nombre de dossiers cumulés par opérateur

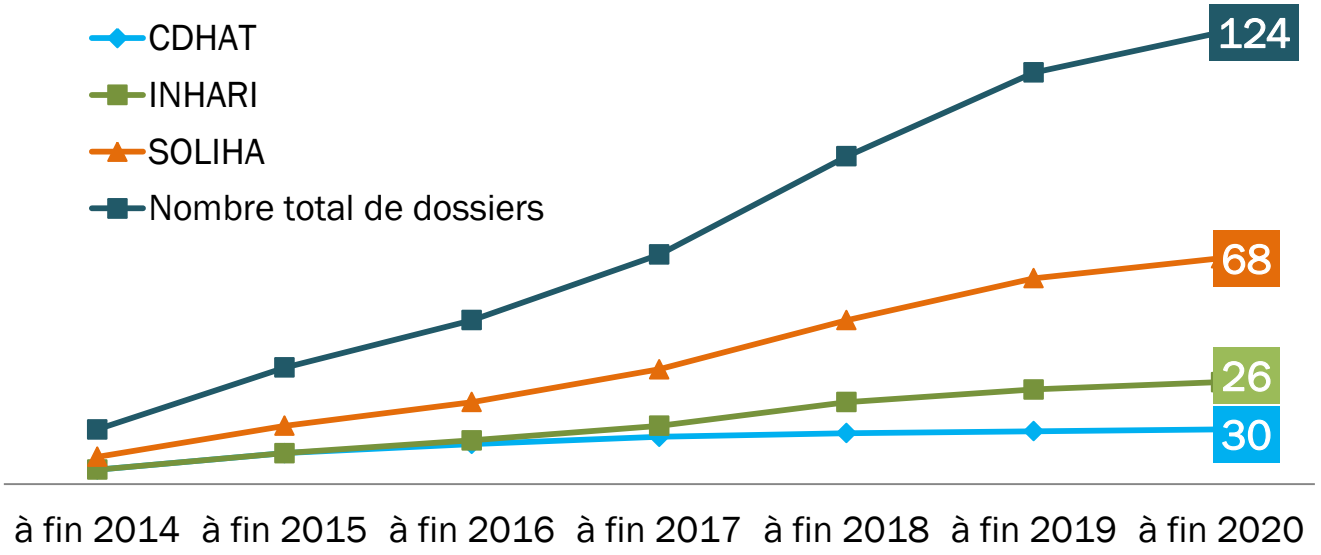

Agir sur l'habitat

Le SDEC ENERGIE fiance des travaux de rénovation énergétique

Partenariat avec SOLIHA, INHARI et le CDHAT

Règlement intérieur du dispositif

- Les demandes d'aides sont adressées au SDEC ENERGIE par les opérateurs de l'habitat.
- Être éligible au plafond de ressources ANAH à destination des foyers très modestes et propriétaire de son logement (ou en accession)
- L'aide est attribuée au cas par cas, fixée par le bureau syndical sur proposition de la commission Usager et précarité énergétique :
  - Elle intervient en complément de tous les autres dispositifs d'aide pour l'amélioration de l'habitat : ANAH, Habiter mieux, Région Basse Normandie, Conseil Départemental, Région, CPAM, caisse de retraite, Fondation Abbé Pierre...
  - Son montant est plafonné à 2000€ (sauf situation particulière).

Agir sur l'habitat

Le SDEC ENERGIE fiance des travaux de rénovation énergétique

Partenariat avec SOLIHA, INHARI et le CDHAT

Les travaux de maitrise de l'énergie pouvant être subventionnés

- L'isolation des parois, des combles et des planchers,
- L'installation ou remplacement d'un mode de chauffage et/ou production d'eau chaude,
- Le remplacement des ouvrants et installation de volets,
- L'installation d'une régulation,
- L'installation d'une VMC.

Partie 4 :
Communiquer et informer

- Le partenariat avec les Points Info 14
- Les partenariats avec les communes et les EPCI : forum, réunion d'information

Communiquer et informer

Partenaire des Points info 14 / Maisons de services au public (MSAP)

Les Points info 14 participent à la politique départementale d'amélioration de l'accès aux services publics

- Permettre aux usagers éloignés des services d'avoir accès gratuitement à un point d'information et de contact avec de nombreuses administrations, par le biais d'Internet et de la visioconférence.
- L'usager peut ainsi effectuer ses démarches sans avoir à se déplacer dans les différentes administrations et ce, en toute confidentialité.

- Le SDEC ENERGIE est partenaire depuis près de 20 ans, à la création du dispositif :

  - Ces structures sont des relais d'information auprès des usagers

Communiquer et informer

Le SDEC ENERGIE assiste les collectivités dans l'organisation de forums «énergie-logement» et participation aux évènements

- Dernier forum

  Le 14 octobre 2020

  LE MOLAY LITTRY

- Prochain forum

  Le 13 octobre 2021

  ISIGNY SUR MER

Partie 5 :
Et demain?

- L'aide aux collectivités pour l'amélioration énergétique des logements sociaux communaux

Et demain ?

Plan stratégique du SDEC ENERGIE

➢ Orientation : être un acteur engagé pour réduire la précarité énergétique

Conforter les activités existantes

- Poursuivre le partenariat du FSE
- Continuer à soutenir les CCAS pour répondre à l'urgence sociale (impayés de gaz)
- Continuer les actions d'information et poursuivre l'engagement dans l'évaluation du dispositif sur le chèque énergie
- Poursuivre les partenariats engagés (avec l'Etat et les opérateurs de l'habitat)

Réfléchir à de nouvelles actions

- Mener une réflexion autour de nouvelles modalités d'attribution des aides en matière de rénovation énergétique

Aider pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

Aider pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

Ce projet répond à un besoin exprimé par nos adhérents

LE CONTEXTE :

Disposer d'un parc de logements en pleine propriété est une opportunité pour une commune :

- loger temporairement des ménages qui connaissent des situations difficiles,
- permettre à des personnes âgées de demeurer dans de bonnes conditions,
- accueillir des ménages qui vont concourir à la vie économique locale, etc.

En ce sens, le logement communal peut être un vrai levier pour répondre à des enjeux démographiques, sociaux et économiques.

Aider pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

Ce projet répond à un besoin exprimé par nos adhérents

- Gérer un parc de logement place la commune dans la double responsabilité d'être à la fois propriétaire d'un patrimoine et bailleur, avec les contraintes et obligations qui y sont liées.
- Souvent, les élus communaux héritent d'un parc ancien qui ne répond pas ou plus aux normes contemporaines d'habitabilité et de performances énergétiques.

Réhabiliter ces logements et leur donner une vraie plus-value pour la vie locale nécessite :

La conception de projets « sur mesure »

Le concours financier de divers acteurs pour soutenir la collectivité porteuse

Aider pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

LOGEMENT COMMUNAL DESTINE À DESTINATION D'UN TIERS
(personnel communal, autres...)

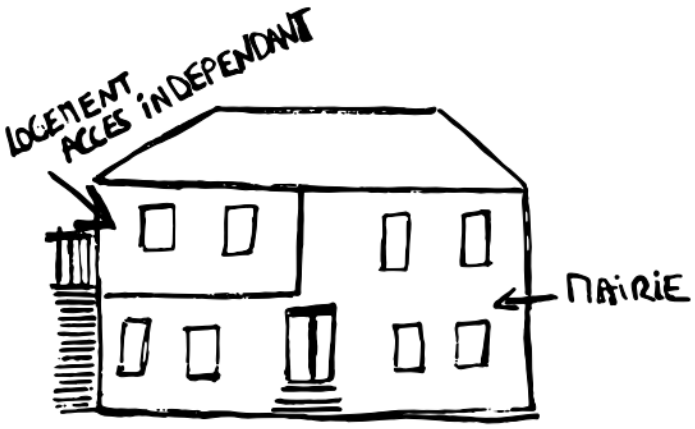

- Le soutien financier envisagé par la SDEC ENERGIE ne vise pas pour l'heure cette hypothèse
- Eventuelle intervention dans un cadre plus large de la rénovation des bâtiments publics

Aider pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

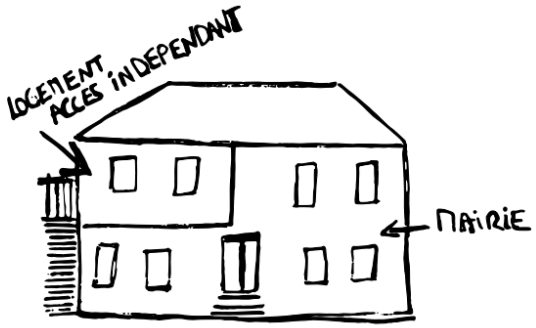

LOGEMENT COMMUNAL A VOCATION SOCIALE
À destination d'un public à revenus très modestes

- Financement des travaux sur fonds propres de la collectivité + aides habituelles allouées aux investissements communaux

> Peu de dossiers car impact sur les autres postes d'investissement des communes

- Baux à Réhabilitation conclu entre la commune et un tiers qui réhabilite et loue les logements pendant une longue durée

> Plusieurs financements possibles : collectivité porteuse du projet, ANAH, Région Normandie, fondation Abbé Pierre et Prêts de la caisse des dépôts et consignation

Aider pour la rénovation de logements communaux à vocation sociale

Projet à l'étude pour une déclinaison éventuelle des aides pour 2022

1ères pistes

- Financement <u>au cas par cas</u> au regard
  - du montant des travaux,
  - des financements,
  - du gain énergétique après travaux, etc
- Sous forme de subvention directe à la collectivité (convention)

JOURNÉE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

SAVE THE DATE

10 NOV 2021

parce qu'il est indigne d'avoir froid chez soi

Le 10 novembre 2021 aura lieu la première édition française de la « **Journée contre la précarité énergétique** » sur le lien www.journee-precarite-energetique.fr

Avec l'accroissement de la précarité, la mauvaise qualité énergétique de millions de logements et l'augmentation des coûts de l'énergie et du logement, de plus en plus de ménages n'ont pas les moyens de se chauffer correctement, ou se ruinent pour le faire, avec de graves conséquences sur leur santé et leur budget.

Au carrefour des enjeux sociaux et écologiques, **la précarité énergétique est une forme de mal-logement qui touche 12 millions de personnes en France**. Pourtant, ce phénomène massif est encore trop souvent absent dans la conscience collective et dans les médias, alors que le grand chantier de la rénovation énergétique et la lutte contre le mal-logement devrait mobiliser toutes les énergies.

16 organismes impliqués dans la prévention de la précarité énergétique, la lutte contre l'exclusion et le réchauffement climatique sont à l'origine d'une journée nationale de sensibilisation à la précarité énergétique, dont la première édition aura lieu le 10 novembre 2021. Présente sur tout le territoire au travers d'une campagne de sensibilisation et d'évènements ouverts au grand public, cette journée permettra de rendre visible ce phénomène auprès des décideurs nationaux et du grand public, en valorisant les initiatives publiques et associatives de lutte et de prévention territoriale.

Le programme de l'évènement sera dévoilé dans les mois à venir.

www.journee-precarite-energetique.fr | Contact : hdenise@fondation-abbe-pierre.fr

La fondation Abbé Pierre organisera le 10 novembre prochain la 1ère journée nationale de sensibilisation à la précarité énergétique.

Echanges /Questions …

Merci de votre attention !

Contact :
Alicia Pringault
02 31 06 61 82
apringault@sdec-energie.fr

Sondage 4 :
Ce webinaire a-t-il répondu à vos attentes ?

Prochain Webinaire :
25 juin 2021

« L'éclairage des installations sportives »

Inscription prochainement possible
sur le site du syndicat :

www.sdec-energie.fr